

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU SAMEDI 09 JUILLET 2022 A 18 HEURES.**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 04 juillet 2022 s'est réuni à la salle du conseil, le samedi 09 juillet 2022 à 18 heures sous la présidence de M. Le Maire Louis TOTY.

**Présents** : Louis TOTY, Éric DOLLE, Louis MOSSER, Damien SPINOUE, Maryline AMBLARD, Loïc BORDERIE, Laetitia DUMAS, Jacques GARNIER, Jean-Yves JOUVE, Jacques MALBEC, Isabelle MOULIER, Dominique PEYTHIEU, Michèle RAOUX.

**Nombre de présents** : 13

**Absents** : Sylvie CLAVEL (représenté par Maryline AMBLARD),  
Jean-Louis DELMAS (représenté par Louis MOSSER).

**Président de séance** : M. Le Maire, Louis TOTY.

**Secrétaire de séance** : Michèle RAOUX.

**Ouverture de séance par le président** :

Il a été procédé à la validation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2022.

**ORDRE DU JOUR :**

- **Fin d'emploi de désherbants dans les cimetières :**  
Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la fin de l'emploi des désherbants.
- **Engazonnement des cimetières (en fonction du devis de La Charmille) :**  
Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le principe d'engazonner les allées latérales des cimetières et laisser se répandre les herbes rampantes déjà existantes. En fonction du devis de La Charmille, certains travaux pourront être réalisés par les employés municipaux.
- **Maintien de la sonnerie des cloches de l'église :**  
Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité que les cloches de l'église font partie du patrimoine culturel de Trizac et d'en maintenir les sonneries.  
La COMCOM a financé 50 % du montant des travaux de réfection du mécanisme de sonnerie du clocher, soit 6432,12 € HT.  
La mairie de Trizac a pris à sa charge les 6432,12 € HT restants.
- **Retour des lignes directrices du centre de gestion, validation par le conseil municipal des documents de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité :**  
Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité cette nouvelle gestion.
- **Réhabilitation des réseaux d'eau approvisionnant les fontaines et abreuvoirs de la commune :**  
Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, la réalisation d'une cartographie identifiant ces réseaux afin d'envisager d'éventuels travaux.
- **Rénovation et remise en état de la remorque communale (pour le tracteur) :**  
Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la réalisation d'une estimation des travaux nécessaires à la remise aux normes de la remorque, afin de pouvoir la réutiliser avec le tracteur communal.
- **Mise en place des glissières coupe d'eau sur les pistes de montagnes, par les cantonniers :**  
Le conseil municipal, après délibération, décide de concilier ces travaux avec ceux prévus pour la rénovation des pistes de montagnes dont le projet est à l'étude. Certaines glissières pourront cependant être posées avant la réalisation de ce futur chantier.

**PLUSIEURS QUESTIONS DIVERSES SONT RAJOUTEES A L'ORDRE DU JOUR :**

- **Demande de mensualisation des factures de la cantine scolaire :**

Le conseil municipal est favorable à cette demande.

- **Prise en charge des entrées à la piscine, pour l'école primaire de Trizac :**

Le conseil municipal est favorable à cette demande.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

Cinq conteneurs à déchets non recyclables, fournis par la COMCOM ont été répartis dans le village pour les différentes manifestations estivales.

Deux photos grand format (1 m x 0.80 m) sont positionnées sur la place de la mairie de Trizac. Elles font partie d'une exposition de 36 photos de Christian MALON, disposées dans les 17 communes du Pays Gentiane, à l'initiative de la COMCOM.

*La séance est levée à 19h30.*